

SHIP STATION LICENCE  
LICENCIA DE LA ESTACION DE BARCO (\*)

Valable jusqu'au : 31/12/2024

Validité prorogée au : 31/01/2025

Identifiant : S 3102344

Code CIAC : SANS

Type de navire : PLAISANCE

MMSI : 227 432 620

Indicatif d'appel : FJVF

Nom : LA LICORNE

Quartier / Immatriculation : CC F43033A

Code ATIS :

Annexe(s) :

M. MAYAUD LOUIS

131 RUE DE L'UNIVERSITÉ

75007 PARIS

Qté	Type d'équipement	Réf commerciale et N° d'identification	Puiss. Ém.	Bande de fréquence
1	VHF FIXE ASN	ICOM IC M 323	25,0 W	DE 156 MHz A 174 MHz
1	VHF FIXE (SANS ASN)	ICOM IC M 59 EURO	21,0 W	DE 156 MHz A 174 MHz
1	VHF PORTATIVE (SANS ASN)	PLASTIMO SX 200	5,0 W	DE 156 MHz A 174 MHz
1	AIS CLASSE B	VESPER MARINE AIS XB 8000 (PL)		161.975 MHz - 162.025 MHz
1	BALISE EPIRB SANS RLS	KANNAD MANUAL GPS Code hexa : 1C64D33D80FFBFF	5,0 W	121,5MHz ET 406-406,1 MHz
1	SATELLITE MINI C	SAILOR 3027 GMDSS		DE 1626,5 MHz A 1660,5 MHz
1	INMARSAT FLEET	TT FLEET BROADBAND 250		DE 1626,5 MHz A 1660,5 MHz
1	RADAR 9 PAN (BANDE X)	JRC JMA 1032		9 GHz

Cachet de l'autorité :

A Paris, le 28/03/2024

Le Sous-directeur de la sécurité des navires

Marc LEGER



*ML*

Les données ci-dessus font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des licences de station de bord. Elles sont communiquées aux agents de l'ANFR chargés de la gestion administrative des licences des navires et aux agents chargés des contrôles radioléctriques des navires professionnels. Afin de permettre le coordonnage et l'organisation efficace des opérations de recherche et de sauvetage en mer en cas d'appel de détresse, des données nominatives peuvent être communiquées sur la base de la sauvegarde de la vie humaine en mer uniquement aux organismes et services de secours en mer (marin, pompiers, médecins, coordination etc.). L'ANFR communique à l'UIT (Union Internationale des Télécommunications) ainsi qu'à certains services des Affaires maritimes des informations relatives à la station de votre navire : MMSI, indicatif d'appel, quartier et immatriculation, N° OMI, longueur jauge et nom de navire ou bateau. Pour les bateaux fluviaux les codes AIS et N° EMI sont transmis à la commission RAINVAL (Regional Agreement on the Radiocommunication Services for (Inland Waterways) et à VNF (Voies Navigables de France). Le Responsable du traitement est l'ANFR, 79 avenue du Cal de Gaulle 94 010 Marigny-Étoile, représenté par son Directeur général. Ce traitement repose sur l'exécution d'une mission d'intérêt public d'attention les éléments indiqués ci-dessus qui découlent des dispositions des articles L.11-1, L.11 et R.11-1 à R.11-11 du Code des postes et des communications électroniques et sur la base de la sauvegarde de la vie humaine en mer (Articles 240-2-17 de l'Arrêté du 23 novembre 1997 relatif à la sécurité des navires et en vertu de l'Article 11 de la loi n° 1984 modifiée, relatif à la sauvegarde de la vie humaine en mer, à l'habilitation à bord des navires et à la prévention de la pollution). Vos informations personnelles seront conservées pour la durée de validité de votre licence augmentée des durées de prescription légale en vigueur. Conformément au règlement européen 2016/679 du 27/04/16, vous bénéficiez des droits d'accès, rectification, effacement, blocage et la limitation de traitement, droit de ne pas faire l'objet d'une décision automatisée individuelle (y compris le profilage) en contactant le délégué à la protection des données par le formulaire en ligne. Votre protestation peut être introduite sur l'adresse internet www.cnil.fr ou par courrier électronique uniquement pour les données personnelles vous concernant qui ne relèvent pas de la sauvegarde de la vie humaine en mer.

(\*) Conformément au Règlement des Radiocommunications annexé à la Convention de l'Union internationale des Télécommunications actuellement en vigueur, et aux dispositions des articles D 406-11 et D 406-12 du code des postes et des communications électroniques, la présente autorisation est délivrée pour l'installation et l'utilisation des équipements radioléctriques décrits ci-dessus.